

## LA "DOMUS" ET LE SYSTEME ANTHROPONYMIQUE EN HAUTE-PROVENCE AUX XVII ET XVIII SIECLES

*Alain Collomp*

A partir de sources écrites, je voudrais montrer comment une société villageoise traditionnelle utilise le système de référence aux noms de personnes (patronyme, prénom, sobriquet personnel et héréditaire), pour suivre les lignées agnatiques et repérer les maisons, mais identifier aussi les liens de parenté entre les individus composant les communautés d'habitants. Les matériaux employés (contrats de mariage et autres actes notariés, actes d'état civil, listes cadastrales...) intéressent les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, c'est-à-dire un temps assez long pour permettre des études généalogiques verticales. Le terrain d'étude concerne quelques villages et hameaux groupés autour d'un bourg de la haute vallée du Verdon, en Haute-Provence (1). Il s'agit d'une société agro-pastorale de petits propriétaires travaillant en faire-valoir direct. La transmission du patrimoine est inégalitaire, avec exclusion des filles par la dot, et choix préciputaire d'un héritier pour succéder dans la maison du père, donc résidence viri- et patri-locale.

### **Le patronyme**

En Provence, la transmission héréditaire des "noms de famille" est fixée de manière immuable dès le XIII<sup>e</sup> siècle, rendant les patronymes, comme l'écrit Claude Lévi-Strauss (1962:263) «pratiquement inusables», malgré l'érosion du temps. Et cette transmission, en privilégiant la lignée masculine réussit à gommer la lignée utérine: le système anthroponymique français, en particulier haut-provençal s'efforce de cacher le nom de la mère. Sous l'Ancien Régime une femme en Provence garde toute sa vie le nom de son père, celui de la domus où elle est née; elle ne quitte pas son nom de fille en se mariant, ne prenant pas celui de son mari. La femme appartient pour toujours, de sa naissance à sa mort, à la lignée de son père et de ses frères. Mais elle enfante de garçons et de filles qui ne portent jamais son nom, mais celui de son mari, le père des enfants, nom qu'elle n'a pas droit à porter elle-même.

«Par ses règles et ses coutumes, chaque société ne fait qu'appliquer

une grille rigide et discontinue sur le flux continu des générations, auquel elle impose ainsi une structure» (Lévi-Strauss 1962:264). Par ses coutumes d'héritage et par ses règles de résidence, la société haut-provençale, en privilégiant la transmission et la conservation du nom du père dans la même "domus", réussit à concentrer un petit nombre de noms patronymiques au sein de chaque communauté villageoise. Pour des raisons d'ordre économique et démographique, en Haute-Provence, le phénomène est particulièrement net à la période qui nous intéresse. Après les catastrophes démographiques des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, après la remontée démographique et le nouvel essor économique du XVI<sup>e</sup> siècle, avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les communautés villageoises et les hameaux ont atteint à nouveau un équilibre éco-démographique, avec fermeture de l'immigration aux nouveaux venus, donc fermeture à de nouveaux noms. Le stock des patronymes de chaque communauté avait pu se concentrer par divisions de branches agnatiques issues des même troncs, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chiffre de la population de chaque communauté est stable, il n'y a plus de place pour fonder de nouvelles unités économiques familiales: le nombre des "domus" est bloqué, le stock patronymique aussi. Des comptages effectués dans diverses communautés de la haute vallée du Verdon, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle autour du bourg, Saint-André (2), montrent que plus la communauté est petite, plus est forte la concentration des patronymes. Au bourg de Saint-André, où l'artisanat et le commerce tiennent plus de place que les activités purement agricoles, ce qui entraîne une légère immigration et un certain degré de mobilité géographique, donc une rotation des patronymes, la concentration des noms de famille est moins nette que dans les villages alentour. En 1760, les 128 ménages de Saint-André se partagent 29 patronymes. Mais près des deux tiers d'entre eux n'utilisent que cinq patronymes: dix-neuf domus s'appellent Simon, quinze Féraud, quatorze Gibert, onze Martel, dix Fabre. En revanche, une quinzaine d'autres noms ne sont portés chacun que par un seul ménage. A Saint-André, deux tiers des "Domus" n'utilisent que cinq patronymes, alors que l'autre tiers des ménages dispose de cinq fois plus de noms de famille. Cette répartition très inégale correspond, avec des nuances, à l'installation plus ou moins ancienne des lignées dans le lieu. A propos des patronymes prédominants, dans un bourg comme Saint-André, l'analyse du parcellaire bâti, d'après les données cadastrales, permet de constater un regroupement des patronymes concentrés dans les maisons d'un même quartier. Les lignées installées de longue date, comme à Saint-André, les Simon, les Féraud, les Fabre, au fur et à mesure de la segmentation du lignage, ont réussi à rester ou à se regrouper dans les maisons de la même rue, du même quartier de leur village. A Saint-André, les neuf "domus" de patronyme Juglar sont concentrées dans le quartier de la rue Basse; huit des dix maisons du nom de Fabre sont situées rue

Haute. Les reconstitutions généalogiques mettent en évidence que cette concentration spatiale correspond à des liens de lignage et de consanguinité. Les deux frères Jean et Antoine Fabre, muletiers, fils de Pierre, qui habitent des maisons voisines, sont les cousins germains d'Antoine Fabre et de Jacques Fabre, aussi muletiers; qui habitent en face; tous quatre sont les petits-fils d'un autre Jacques Fabre et d'Isabeau Fabre. Trois autres maisons Fabre de la rue Haute, dont deux contigues, sont occupées par des frères Fabre, dits Rougetty, fils de Jean Fabre, maître cardeur à laine. Ces trois frères Fabre Rougetty sont apparentés, au troisième degré, avec les Fabre muletiers, ainsi qu'avec le propriétaire de la huitième maison Fabre de ce quartier, Jean-Baptiste Fabre à feu Barthélémy, aussi cardeur à laine.

L'évidence de la spatialisation des chaînes agnatiques ne doit pas masquer les phénomènes connexes de localisation des phénomènes d'alliance. Au village, au quartier du bourg, le tissu des réseaux de maisons est fait à la fois des chaînes de la filiation et de la trame de l'alliance. Quand les mariages se font entre conjoints de la même paroisse, très fréquemment ils unissent des jeunes-gens et des jeunes-filles habitant les maisons voisines ou qui se font face, les haut-Provençaux du XVIII<sup>e</sup> siècle illustrent ainsi un vieux proverbe relevé par Frédéric Mistral: «marie toi dans ton village, si tu le peux dans ta rue, et si tu le peux dans ta maison». A plusieurs reprises, les Fabre de la rue Haute tissent des liens d'alliance avec les Honnorat qui habitent des maisons proches de la même rue. Les Juglar de la rue Basse s'allient avec les Simon qui habitent le même quartier.

La concentration des lignages dans les différents quartiers d'un bourg comme Saint-André n'est pas toujours un phénomène fixe et immuable. Il évolue au fil du temps suivant les circonstances économiques et démographiques. Les Juglar occupaient la rue Basse au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; cent ans plus tôt, la même rue l'était par des Féraud; cent ans plus tard, elle sera peuplée de Collomp. Dans les petits villages purement agricoles, le *turn-over* est plus lent, la prédominance du même patronyme fixe, plus durable.

En même temps, la concentration d'un ou deux patronymes est plus franche pour ces petites communautés villageoises qui entourent le bourg. A Argens, ce sont les Blanc et les Bonnefoy qui sont les plus nombreux; à Angles, les Dol et les Martel, à Courchon enfin, sur 72 chefs de famille, en 1731, trente s'appellent Reboul. Le phénomène de concentration patronymique dans l'espace est encore plus net pour des hameaux de certains villages. A Hyèges, gros hameau du village de Moriez, à l'ouest de Saint-André, le patronyme Coulet est porté par trente-trois des quarante-trois chefs de ménage. Aux Chailans, hameau patronymique, aussi du village de Moriez, quinze des vingt "domus" portent le nom de Chailan.

Ces hameaux, "patronymiques", portent le nom du lignage qui l'a fondé, ou qui, au moins, s'y trouve le plus répandu. Ils sont relative-

ment fréquents dans les communautés de Haute-Provence, aussi dans certaines parties de la Basse-Provence et du Comtat-Venaissin, semblerait-il dans d'autres provinces françaises, celles où le lien lignager est fort: en Limousin, le hameau est souvent désigné du nom patronymique qui a peuplé le noyau d'habitants, mais non plus précédé de l'article "les", comme en Provence, mais de la préposition "chez", (par exemple, "Chez Fiataud"), ce "chez" bien connu des linguistes de la parenté.

Le patronyme, notamment le patronyme prédominant d'une communauté d'habitants fonctionne comme un marqueur de lignées, de patrilignées: Coulet est le nom des lignées qui font résidence à Hyèges; Reboul est le nom qui, porté par un individu, permet de le rattacher, au moins à l'échelle micro-régionale à la communauté lignagère de Courchon. Comme l'écrit Françoise Zonabend (1977: 263) à propos de la Bourgogne du Nord: «Le patronyme est donc à la fois un signe d'identification à l'espace de référence du groupe, la marque d'appartenance à une lignée et l'inscription de cette lignée dans l'espace de référence». Mais, en même temps, à l'intérieur de la communauté, dans le groupe où vit l'individu dont le nom de famille est Coulet ou bien Reboul, ce patronyme sert rarement d'identifiant personnel, sans doute en référence, sûrement en adresse. L'homonymie et la pauvreté du stock patronymique qui est responsable de cette homonymie est la première raison, sans doute loin d'être la seule. Ces patronymes obsédants pour le lecteur des archives de Haute-Provence, par leur présence sans cesse répétée au bas des actes, sous forme de signature, élégante ou maladroite, dans les listes cadastrales et dans l'état-civil semblent, dans le vécu quotidien, occultés par les autres identifiants personnels, prénom et sobriquets.

## Les prénoms

Et pourtant, l'économie onomastique que nous venons de constater à propos des patronymes, se vérifie au niveau des prénoms. Alors qu'il pourrait sembler nécessaire, pour identifier des individus de même nom, de disposer d'un éventail très large de prénoms masculins et féminins, les reconstitutions mettent en évidence que le stock des prénoms est très restreint. La concentration des prénoms en Haute-Provence, au XVII<sup>e</sup> siècle est générale et globale. Les prénoms ne diffèrent pas, à l'intérieur de la même région, d'une communauté à l'autre. Les reconstitutions et les comptages révèlent, que dans la première moitié du XVII<sup>e</sup>, un très petit nombre de prénoms suffit à désigner la plupart des individus: pour les garçons, sur une trentaine de prénoms, les quatre prénoms prédominants, Jean, Antoine, Honoré, et Pierre suffisent à désigner plus des deux tiers de l'échantillon retenu; pour les femmes, à la même période, et pour l'échantillon, il reste encore moins de place pour l'individualisme: le stock global passe de trente à treize, tous les prénoms sont donnés à de nombreuses filles, avec une nette préférence,

à cette époque pour Marguerite, suivie, loin derrière par Catherine, Jeanne et Honnorade.

Quelles sont les raisons de cette concentration des mêmes prénoms dans les communautés de Haute-Provence au XVII<sup>e</sup> siècle? Elles tiennent surtout aux règles d'attribution des prénoms aux nouveaux-nés, à l'intérieur des "domus". Ces règles, bien connues, sont communes à bien des régions. Le parrain nomme son filleul, la marraine sa filleule. Le plus souvent, l'un et l'autre transmet son propre prénom à l'enfant. Comme au XVII<sup>e</sup> siècle, parrain et marraine sont presque toujours choisis dans la parenté proche, il en résulte une circulation fermée des mêmes prénoms à l'intérieur de la famille. Quand ils vivent encore, le grand-père paternel et la grand-mère maternelle sont parrain et marraine du premier garçon, façon commode de s'assurer de la transmission des prénoms portés par les ancêtres. Pour les autres enfants, on prend très souvent pour parrain et marraine les oncles et tantes, voire les frères et sœurs du nouveau né, manière "de rester entre soi" et en même temps de conserver le capital des prénoms.

La concentration des prénoms, générale et globale, l'est plus encore si, au lieu de se contenter de comptages concernant toute la communauté villageoise, on étudie la répartition des prénoms à l'intérieur de chaque "domus". La concentration globale n'est que le résultat de la transmission dans le même capital de prénoms. Les reconstitutions généalogiques verticales et horizontales montrent la transmission génération après génération, presque autant qu'en génération alternée des prénoms masculins, dans la même "domus", du grand-père au petit-fils, du père au fils, de l'oncle au neveu, du frère aîné au frère cadet. Si bien que, génération après génération, les agnats de même patronyme portent les mêmes prénoms. Globalement, les prénoms les plus fréquents sont donnés aux individus portant le même patronyme prédominant: en 1730, parmi les trente-trois chefs de ménage d'Hyèges qui se nomment Coulet (sur les quarante-trois), sept se prénomment Pierre, six Honnoré, six Joseph, quatre Jean. Vingt-trois des trente-trois Coulet chefs de maison se partagent seulement quatre prénoms. Manifestement, dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Hyèges, le prénom, pas plus que le patronyme, n'est un identifiant personnel efficace. Compte tenu du très petit stock de prénoms utilisés, on ne peut même pas parler ici, à propos de la transmission des prénoms du choix d'un prénom particulier qui serait comme une marque, une figure de blason de la "domus" comme on a pu le décrire ailleurs.

Cette situation observée pour le XVII<sup>e</sup> siècle va évoluer au siècle suivant. Le prénom unique transmis selon des règles rigoureuses à l'intérieur de la lignée va, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle se transformer en prénom multiple. L'utilisation des prénoms doubles ou triples, rarissime en Haute-Provence au XVII<sup>e</sup> siècle se répand alors rapidement. L'attribution de plusieurs prénoms au même enfant présente des avantages: permettre de sacrifier à la mode des prénoms en vogue (héros

littéraires comme Emilie ou Justine, référence à des personnes illustres ou populaires comme le furent un certain temps les filles du roi Louis XV, Madame Adélaïde et Madame Henriette). Le nombre des prénoms utilisés s'enrichit ainsi considérablement. Cependant, les changements dans l'attribution des prénoms sont moins sensibles dans certaines lignées de fils aînés qui occupent, génération après génération, la même maison. Ici, l'enjeu de la transmission des biens patrimoniaux, matériels et symboliques est plus fort que le goût du changement et les modes du temps.

### **Le sobriquet**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, dans une communauté villageoise, le patronyme est insuffisant pour réussir à classer les lignées, et le prénom est inapte, en référence, et employé seul, à caractériser les individus. Mais le système onomastique dispose encore d'autres ressources. En référence, on utilise des "technonymes" du genre "le Jean de Pierre", et en référence écrite, des "nécronymes" comme "Jean Coulet à feu Pierre". Surtout, la communauté villageoise dispose en plus, au début du XX<sup>e</sup> siècle comme au XVII<sup>e</sup> siècle, pour caractériser un individu de son surnom, ou sobriquet, que la communauté lui a attribué à un moment de sa vie et qu'elle lui conserve ensuite. Les ethnologues des sociétés européennes traditionnelles savent que ce surnom, quasi-général dans bien des régions est employé surtout en référence; étant volontiers caché à l'étranger et même à l'intéressé lui-même, il est facilement compréhensible que ce sobriquet personnel n'apparaissant pas dans les documents écrits, reste inconnu de l'historien des temps révolus.

Les documents écrits du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle laissent cependant apparaître l'existence de sobriquets. Sur les registres cadastraux comme dans les minutes notariales, de nombreux individus chefs de famille voient leur prénom et leur nom suivis d'un surnom: à Saint-André, Jean Fabre Rougetty, Pierre Féraud Cadret, Antoine Simon Maréchal, Antoine Simon Guidon, Honoré Simon Ruine; à Hyèges, des Coulet Remedy, des Coulet Blachon, des Coulet Besson; à Courchon, des Reboul Saccoul, des Reboul Conil, des Reboul Lebratoun.

Le surnom qui suit le patronyme dans les écrits est particulier. On peut remarquer, qu'en 1730, à Hyèges, il y a plusieurs Coulet Remedy chefs de maison. On note aussi dans les actes notariés qu'il est fait mention de Coulet Remedy aussi bien en 1630 qu'en 1780. Surnom sans doute, mais surnom qui n'est pas réservé à l'usage d'un seul individu, mais à un groupe. Sobriquet transmis d'une génération à l'autre, sobriquet porté par les frères d'une même maison, aussi par les soeurs: une Marguerite Simone Guidonne est la soeur d'un Antoine Simon Guidon; comme pour le patronyme, les femmes gardent, en les féminisant, le sobriquet de la maison de leur père.

Quelle est la fonction du sobriquet héréditaire dans les villages de Haute-Provence? Elle semble illustrée par une autre particularité de ce terme de référence. On peut constater que ces sobriquets héréditaires ne s'appliquent qu'à certaines familles, celles dont le patronyme est très répandu au sein de la communauté, les Simon ou les Féraud à Saint-André, les Reboul à Courchon, les Coulet à Hyèges. Le sobriquet héréditaire, même si son usage répond à des mécanismes plus complexes, a cependant pour fonction première de subdiviser les branches homonymes du même ancêtre, de classer dans le même groupe, en rafraichissant ainsi la mémoire de la communauté, les maisons collatérales, issues, depuis plusieurs générations du même individu, cet individu qui réussit à transmettre à sa descendance le sobriquet personnel qu'il portait, à faire désigner le sous-lignage qu'il a fondé du nom qui le caractérisait personnellement.

Le sobriquet héréditaire, sans l'effacer, met au second plan, dans l'espace de référence de la communauté, le véritable patronyme de la lignée, qui est alors "sous-entendu". On est un Remedy d'Hyèges (qu'on prononce remeidi, avec une accentuation sur l'antépénultième), sous-entendu Coulet Remedy, un Cigalon de Saint-Julien, pour Colomp Cigalon, un Saccoul de Courchon, et non plus un Reboul. L'interlocuteur sait que les Reboul sont de Courchon, mais il a besoin d'autres précisions, de sous-classes, pour s'y retrouver parmi ces trente maisons Reboul de Courchon.

On peut parfois repérer la date d'apparition et retrouver le mode de formation du sobriquet devenu héréditaire. Parmi les maisons Coulet d'Hyèges, trois sont désignées dans le cadastre de 1730 comme Coulet Chapelier, ou dans d'autres documents, Coulet dit Chapelier. Un membre de cette famille, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, comme cadet, apprit le métier de chapelier, l'exerça quelques années en ville, mais put revenir s'établir comme agriculteur dans son village natal, après l'héritage d'un oncle. La "domus" qu'il occupa à Hyèges et où vivent ses descendants de 1730 est encore désignée par la profession qu'exerça, seulement quelques temps l'ancêtre fondateur.

La date d'apparition et le mode de formation du sobriquet héréditaire peuvent encore être précisés dans l'éventualité, éminemment significative où le sobriquet héréditaire est dérivé d'un prénom. Parmi les vingt familles qui composent le hameau patronymique des Chailans, en 1730, cinq "domus" sur les quinze dont le nom est Chailan ont pour surnom: "Martin". Ce sont des maisons Chailan Martin. Le sens de ce sobriquet héréditaire est fourni par les reconstitutions généalogiques. Les cinq chefs de famille Chailan Martin de 1730 sont les petits-fils ou les arrière-petits-fils en lignée masculine de Martin Chailan, ménager de ce hameau, marié à Honorade Coulet dans les années 1600 et dont quatre fils restèrent sur place, devenant à leur tour chefs de maison.

Le prénom personnel d'un chef de maison s'est transmis à l'ensem-

ble de ses descendants restés dans la "domus" ou s'étant divisés en rameaux collatéraux greffés sur place. On est ici devant un phénomène particulièrement intéressant, à la croisée des trois grands identifiants personnels, patronyme, prénom, sobriquet. Le prénom, en devenant sobriquet de lignée est en quelque sorte "adjectivisé": "le Martin Chailan" devient "les Chailan Martin", selon un mécanisme d'adjectivation analogue à celui que décrit Claude Lévi-Strauss (1962: 248-249), encore dans "La Pensée sauvage". S'opère un déplacement de la position de chaque terme, le prénom placé devant le nom de famille le suit, en même temps qu'un changement dans la fonction des termes de référence ou d'appellation: Martin, individu chef de famille de la "domus" Chailan prend un sens collectif pour désigner le groupe des agnats, Martin nom "propre" devient nom classificatoire.

Le phénomène du prénom personnel devenu sobriquet héréditaire est loin d'être exceptionnel dans les villages de Haute-Provence au XVII<sup>e</sup> siècle. Une branche des Reboul de Courchon, vers 1730, comprenant au moins trois maisons est dite "Reboul de l'Enrique", Enrique étant la forme provençale du prénom masculin Henry, Henry Chailan, lieutenant de juge de Courchon dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle ayant eu plusieurs fils restés à Courchon.

A Saint-André, plusieurs "domus" Féraud sont désignées comme "Féraud Mathieu", issues de Mathieu Féraud, cardeur à laine. Jean-Pierre Simon Daniel, muletier de la rue Basse, dans les années 1780 descend de Daniel Simon muletier qui divisa son bien entre ses deux fils un siècle plus tôt. Par une sorte de redondance, le père de Jean-Pierre Simon s'appelle Jean-Daniel Simon "Daniel".

Quand le patronyme est lui-même un prénom, (il y a dans la région, comme noms de famille des André, des Henry, des Nicolas, des Simon), le goût de la redondance se trahit dans ces attributions comme prénom à l'enfant de son "nom de famille": on rencontre à Saint-André, au XVII<sup>e</sup> siècle, des Simon Simon et des Honoré Honorat, comme, dans le Moyen Age, les aristocrates aimaient jouer avec les noms: certains grands seigneurs s'appelaient Agoult d'Agoult ou Dragonet de Mondragon.

L'analyse du mode de formation du sobriquet de lignée dans les communautés de Haute-Provence permet d'éclairer sa signification. Le sobriquet héréditaire réalise une classification des lignées agnatiques plus fine que ne le permet le patronyme. Il aide à repérer les ramifications qui se forment dans les lignées agnatiques à partir du tronc commun. Le sobriquet héréditaire permet ainsi d'opérer un classement des "domus" en se référant à l'ancêtre commun, et en même temps de saisir les liens de consanguinité masculine qui unissent les différentes maisons.

La référence au prénom adjectivisé de l'ancêtre fondateur d'un sous-branchement souligne le caractère plus temporel que spatial du classement: référence au patrilignage plus qu'à l'espace du terroir de la communauté.



Contrairement à ce qui se passe dans certaines provinces de la France du Sud-Ouest ou de l'Italie Centrale, le sobriquet héréditaire, en Haute-Provence, ne sert pas à désigner la maison-édifice, ni à la situer dans l'espace. Il n'y a pas de nom de maison dans les villages de Haute-Provence, peut-être du fait de la structure de l'habitat: des maisons identiques, toutes jointives, ne se prêtant pas aisément à la dénomination individuelle; le groupe prime sur l'individu, le quartier sur la maison. Parmi les sobriquets individuels ou héréditaires en Haute-Provence, on en rencontre très peu dont la signification soit d'ordre spatial ou topographique (3).

En Haute-Provence, le système de dénomination semble surtout adapté pour conserver dans la mémoire collective le nom du père transmis à ses fils à travers les générations dans les "domus", en garder la marque et le souvenir dans le temps long multiséculaire des patrimoines, matériel et symbolique, transmis dans les mêmes lignées agnatiques.

## Notes

1. Pour plus de détails sur les sources et la présentation de cette région, cf. Collomp (1977, 1978).

2. Saint-André-les-Alpes, chef-lieu de canton, arrondissement de Castellane, département des Alpes-de-Haute-Provence.

3. C. Severi (1980: 115) trouve au sobriquet éréditaire une fonction de «définition des groupes de consanguins selon leur résidence». Par ailleurs, cet auteur ignore l'existence du sobriquet de lignée en France, pourtant bien attestée dans plusieurs provinces françaises.

## Bibliographie

Collomp, A. 1977. Alliance et filiation en Haute-Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Annales E.S.C.* 32,3: 445-477.

— 1978. Maison, manières d'habiter et famille en Haute-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. *Ethnologie Française* 8,4: 301-320.

Lévi-Strauss, C. 1962. *La pensée sauvage*. Paris: Plon.

Severi, C. 1980. Le nom de lignée; les sobriquets dans un village d'Emilie. *L'Homme* 20,4: 105-118.

Zonabend, F. 1977. "Pourquoi nommer?", in *L'identité. Séminaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, pp. 257-286. Paris: Grasset.